No 20 — 29e ANNEE — Numéro 10 centimes — SAMEDI 16 FEVRIER 1929

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION
ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone No 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	9.—	4.50	2.30
Etranger (envoi par Nos)	14.—	7.—	3.50
(env. 3 No de la semaine)	10.—	5.—	2.50
Bulletin officiel	4.80	2.25	1.15

Cpte de chèques postaux No II c 84

ANNONCES: (Corps 8)

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.15	0.20	0.25
Réclame	0.50	0.70	0.80

S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. ou au bureau du Journal.

Aux Electeurs
de la Ville de Sion

Est-il nécessaire de revenir sur les événements mémorables qui se sont passés depuis le mois de Novembre dernier dans notre cité? Non, car le **coup de force** du président Kuntschen et de sa coterie, foulant aux pieds les droits sacrés des électeurs, a **été brisé** par l'Autorité suprême judiciaire du pays. Le déplorable geste de M. Kuntschen a soulevé l'indignation de tous les citoyens attachés à nos chères institutions démocratiques! L'arrêt du Tribunal Fédéral a stigmatisé, comme ils le méritaient, ces soi-disant « gardiens de la loi », en étalant au grand jour leur **manque total de bonne foi.**

CITOYENS! voulez-vous une administration où règne la **droiture;**
Voulez-vous **un contrôle** honnête et serré de ce qui se passe à l'Hôtel de Ville;
Voulez-vous une **répartition équitable des impôts;**
Voulez-vous le **développement** de notre ville dans tous les domaines et spécialement de **l'industrie** qui fait vivre le **commerce et l'agriculture**, industrie que la coterie aristocratique **a systématiquement** écartée de notre cité;
Voulez-vous vous libérer de la tutelle des tyranneaux conservateurs à mentalité moyennâgeuse;
En un mot, voulez-vous **la prospérité** de Sion;
Voulez-vous **la Justice** dans l'administration;
Voulez-vous **le respect de vos libertés démocratiques!**

Votez
la liste libérale-radicale

LORETAN GEORGES, conseiller
BONVIN CHARLES, conseiller
BRUTTIN AUGUSTE, banquier
SPAHR JOSEPH, agronome
de **TORRENTÉ PIERRE**, commerçant
VARONE Albert, agriculteur.

VENTE DE BLANC
Magasin E. GEROUDET & FILS, SION

10 % PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER DE **RABAIS** EN TIMBRES D'ESCOMPTE

Sur les toiles - Nappes - Serviettes - Essuie-Mains - Linges de cuisine - Linges de toilette - Tabliers de cuisine

LINGERIE FINE ET ORDINAIRE POUR DAMES - LINGERIE DE COULEURS

CHEMISES BLANCHES ET FANTAISIE POUR MESSIEURS

GRAND CHOIX — **PRIX AVANTAGEUX**

Voir nos vitrines et étalages

A remettre au Centre du Valais
Bon Commerce de Tissus et Confections
POUR DAMES
Adresser offres écrites sous chiffres L. 116 Si aux Annonces-Suisses S. A., Sion.

-ECHALAS-
Châtaignier, écorcés et très forts, 1.50 m.
Prière de consigner tout de suite
Pfefferlé & Cie Sion

POTAGES
Knorr
6-7 ASSIETTES DE SOUPE 50 Cts.

Classes 1909-1910
Tous les contemporains des classes 1910-1909 sont priés de se rencontrer le 16 février prochain à 20 h., à la salle du Café Industriel, en vue d'organiser la journée du recrutement
Présence indispensable
Le comité provisoire

Offres et demandes d'emploi

Ouvrier boulanger
capable et sérieux, ainsi qu'un apprenti sont demandés tout de suite. S'adresser à Louis Gaillard, boulangerie, Sion.

Jeune fille cherche place de
Sommelière
de préférence à Sion. Adresser offres sous Jh 6734 Si aux Annonces-Suisses S. A., Sion.

On cherche
Jeune homme
connaissant les travaux de la campagne et sachant traire.
S'adresser au bureau du journal.

On cherche une bonne
Jeune fille
sérieuse, pour le ménage. S'adresser à la Boulangerie Bissort, Grand-Pont, Sion.

BOUCHERIE ROUPH
3 bis, Rue de Carouge
GENEVE
Expédie:
Bouilli, » 1,80
Rôti de bœuf, le kg. 2,30
Graisse de rognon, » 1,50
Téléphone Stand 2059

OUVERTURE

Les **Pompes Funèbres Générales S. A.** ont l'honneur d'aviser le public de Sion et environs, qu'elles ont confié la direction de leur succursale à

Monsieur Jules Passerini

Magasins et Bureaux, Rue de Conthey
Grand choix de cercueils, couronnes et tous articles mortuaires à tous prix. Corbillards toutes classes

On demande à Sion

A LOUER

un local pour cordonnier; 1 appartement hors de ville de 3 à 4 chambres; 1 pré à Champsec de 1 seiteur;

ON OFFRE A LOUER:

aux Mayens de Sion, un pré-mayen de 5000 toises avec appartement, grange écurie et jardin potager; 1 local pour bureau.

A VENDRE A SION:

une villa hors de ville; une grange-écurie pouvant être transformée en habitation; une place à bâtir de 600 toises à Planta d'en haut; un pré-marais à Uvrier, de 3000 m2. Diverses places à bâtir.

S'adresser **CYPRIEN VARONE, agent d'affaires à SION.**

Banque de Riedmatten & Cie
SION

Obligations à 3 ans: 5%

Carnets d'Epargne — Comptes de dépôts
Comptes-courants — Prêts
GESTION DE TITRES ET DE FORTUNES
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
aux meilleures conditions.

Pour Lingerie

Toile Tarare,	mi-soie, gde larg. le m.	**2.95**
Toile de Soie,	tout soie naturelle, 50 coloris	
Crépon de Chine	gde larg. le m. 4.90	**3.90**
Pongée du Japon	superbes coloris, gde largeur, le m. 4.90	**3.90**
Toile „Favorite“	pure soie naturelle, souple et brillante, 25 coloris, grande largeur, le m.	**5.90**
Crêpe Schappe,	très solide, 30 coloris, larg. 100, le m.	**6.90**
Crêpe de chine,	lavable, 100 coloris en stock, larg. 100, le m. 8.90	**6.90**
Crêpe lingerie	la plus belle qualité tout soie, très souple, larg. 100, le m. 10.90	**9.50**
Voile triple		
Crêpe „Pompadour“	nouveau tissu pour riche lingerie, largeur 100 le m.	**12.50**

Demandez nos échantillons

SOIERIES
Chez JOSEPH
3, Cours de Rive — GENÈVE

Collège Maria Hilf-Schwyz
Institut des Evêques de Coire, St-Gall et Bâle
Gymnase — Ecole technique
Ecole commerciale

Cours préparatoire spéccial s'ouvrant **après Pâques et en Octobre** pour les élèves de langue française désirant **apprendre l'allemand.**

Pour tous renseignements, s'adresser au **Recteur.**

FABRIQUE DE MEUBLES
Ad. ITEN - SION
Téléph. 125
Reconnue pour sa bonne fabrication

Une enquête :

L'Eboulement de St-Nicolas

Nouveaux détails

(Inf. part.) Les premiers renseignements parus dans la Presse au sujet de l'éboulement de St-Nicolas ont été quelque peu exagérés. C'est ainsi que deux familles seulement ont dû évacuer les lieux sous la menace des rochers qui dégringolaient du flanc de la montagne. Néanmoins, le péril subsiste et le Département des Travaux publics vient de faire appel au Dr Buxtorf, géologue à Bâle dont l'arrivée est impatiemment attendue.

Mercredi, M. le Conseiller d'Etat de Cocatrix réunit au Gouvernement, les ingénieurs chargés des travaux de protection. Ils donnèrent lecture d'un intéressant rapport dont nous avons l'avantage d'offrir la primeur à nos lecteurs:

La menace

Le village de St-Nicolas fut, de tout temps, menacé par les chutes de pierres provenant de la paroi de rochers à l'ouest de ce village.

C'est ainsi que le 9 février, la commune, par l'intervention de son président, avertit le Département fédéral et cantonal de l'Intérieur qu'un éboulement avait lieu, et demandait que les mesures de sécurité soient prises immédiatement.

Le 12 février, il fut procédé à une inspection des lieux, à laquelle prirent part M. Rod, ingénieur fédéral de l'Inspection des Travaux publics, M. Ducrey, ingénieur au Département cantonal des Travaux publics, M. Schneller, ingénieur au chemin de fer du Viège-Zermatt.

Les dégâts

En arrivant à St-Nicolas, on constata, en effet, que plusieurs blocs étaient descendus dans la région située entre la ligne du Viège-Zermatt et le pied de la forêt, et qu'un bloc de 8 m3 environ avait traversé la voie et s'était arrêté à 1 m. 50 d'une dépendance d'hôtel située en aval de la gare. Deux granges ont été partiellement démolies et plusieurs arbres de la forêt ont été brisés.

Une excursion sur les lieux

Accompagnés de trois guides, qui furent d'un grand secours, vu l'état gelé du sol et la montée dans les rochers, les ingénieurs arrivèrent à l'endroit où se détachèrent les blocs descendus le 9 février. Le lieu de cette excursion peut être estimé à la côte 1500, un peu à gauche du couloir se dirigeant sur le village. Ce couloir est désigné par le nom local de « Selkrachi ».

Dans cette paroi de rocher, on constata une grande fissure d'une longueur d'environ 60 mètres. Cette fissure monte légèrement vers le couloir et fait l'objet d'une surveillance C'est ainsi que le 28 novembre, la fissure avait une largeur de 32 cm. 6 qui augmenta le 10 février à 35 cm. 1 et le 12 février à 35 cm. 2.

Une surveillance minutieuse

Après une inspection, on constata que dans cette paroi, un cube de rochers d'environ 25.000 m3 était limité par des fissures, mais que dans cette masse une seconde fissure verticale s'était formée qui limiterait la masse la plus en danger, à 15.000 m3.

La plus grande attention doit être vouée à ce mouvement. Il faudra, après avoir installé des repères, les faire observer chaque deux jours.

Comme moyen de protection, il est très difficile d'établir des barrages ou d'autres travaux qui seraient trop coûteux et d'un résultat douteux, mais les ingénieurs préconisent le reboisement de la partie située entre la voie du chemin de fer et le pied de la montagne.

Canton du Valais

Les méfaits du gel

Un pont menace de s'écrouler

(Inf. part.) Le Rhône charrie, ces jours, de gros blocs de glace qui viennent s'accumuler en certains endroits du fleuve. C'est ainsi qu'ils ont immobilisé une drague qu'on avait mise en action dans les parages de Vernayaz. Des ouvriers ont été envoyés sur les lieux afin de la dégager. Le froid continue d'être vif tout au long de la plaine du Rhône.

Les dernières nouvelles qui nous parviennent à ce sujet sont beaucoup plus alarmantes: la drague emportée par les glaçons menace de détruire le pont de Vernayaz qui probablement ne pourra pas résister au choc. Le barrage du Bois-Noir retiendra les matériaux qui sont poussés par la force irrésistible du courant. La situation est grave et M. le Conseiller d'Etat de Cocatrix accompagné de M. l'ingénieur de Torrenté sont partis ce matin sur les lieux. Des mesures urgentes vont être prises afin de parer à toute éventualité.

TOUJOURS LA FIEVRE APHTEUSE

(Inf. part.) Comme la „Feuille d'Avis du Valais" l'a publié dans son dernier numéro, un foyer de fièvre aphteuse a été découvert à Monthey. L'épizootie s'est déclarée dans une écurie, située en face du bâtiment des Produits azotés où 9 pièces de bétail ont été atteintes. Afin d'enrayer le mal, M. Défago, vétérinaire cantonal, procède aujourd'hui à l'abatage des animaux malades.

Toutes les foires du district d'Aigle sont supprimées jusqu'à nouvel avis, notamment celles du 15 février, à St-Triphon et du 16 février à Aigle.

Le commerce du bétail, l'exercice de la profession de hongreur et le colportage sont interdits sur le territoire de ce district.

CHEZ LES VALAISANS DE LAUSANNE

(Corr. part.) Certains croiront que la Société valaisanne de Lausanne traverse une époque d'accalmie étant donné que, depuis une année, elle n'a pas fait beaucoup parler d'elle dans les communiqués ou compte-rendu de la presse valaisanne. Il n'en est rien. Voyez plutôt.

Si nous passons brièvement en revue son activité pendant ce dernier exercice, nous constaterons avec un réel plaisir que cette sympathique Société est en pleine prospérité.

En effet, nous relevons que pas moins de neuf assemblées, conférences et manifestations se sont déroulées durant le cours de cette dernière année et que rares sont ceux qui n'ont pas conservé de ces diverses réunions le meilleur des souvenirs.

Qui ne se souvient de la magnifique conférence avec projections sur „Le Valais et ses monuments historiques", donnée par un de nos compatriotes des plus qualifiés, notre artiste distingué, Monsieur Joseph Morand, archéologue cantonal à Martigny.

Personne n'a oublié l'agréable visite de la „Chorale Sédunoise" et les brillants succès remportés par celle-ci à la Fête fédérale de Chant?

Et la sortie à Sierre de la Société Valaisanne de Lausanne avec la Journée Vaudoise à l'Exposition?....

Son Arbre de Noël aussi, qui est toujours une manifestation des plus heureuses parce qu'elle fait la joie des enfants.... et des parents.

Il y a quelques jours encore, lors de sa Soirée annuelle, il y avait salle comble dans les salons de l'Hôtel Eden.

Enfin, en dehors de toutes ces manifestations instructives et récréatives, la Société Valaisanne de Lausanne possède également une Caisse de bienfaisance qui a pu, comme ces années dernières, venir en aide à de nombreux compatriotes dans le besoin, tout particulièrement à ceux de passage.

COURS DE FROMAGERIE

Nous rappelons aux intéressés qu'un second cours de fromagerie s'ouvrira prochainement à Ardon, c'est-à-dire le jeudi, 28 février. Ce cours durera jusqu'au vendredi, 29 mars. Les inscriptions doivent être adressées à la Station laitière cantonale à Châteauneuf, jusqu'au 20 février courant, qui donnera aussi tous les renseignements demandés.

Le nombre des places étant limité, et un certain nombre d'inscriptions nous étant déjà parvenues, nous prions les intéressés de s'inscrire au plus tôt.

Station laitière cantonale.

GYMNASTIQUE

Tableau des cours de moniteurs en 1929

Lieu	date	branche
Mayens Sion,	13 janvier,	Sports d'hiver-Ski
Monthey,	17 février,	Travail de section imposé pr. fête cant. Monthey
Sion,	10 mars,	Gymnastique préparatoire
Riddes,	12 mai,	Gymnastique à l'artistique
Ardon,	12 mai,	Gymnastique aux nationaux
Martigny,	19 mai,	Athlétisme léger
Sion,	21 juillet,	Engins-Natation
Sierre,	8 septembre,	Travail de Section

LA CHUTE D'UN SAPIN PROVOQUE UNE MORT

Un groupe d'ouvriers travaillaient dans une forêt d'Oberwald, qui est le dernier village de la vallée de Conches, lorsque Léopold Kreuzer fut atteint par la chute d'un sapin et si grièvement blessé qu'il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

La malheureuse victime était un excellent citoyen jouissant de la considération générale. Il laisse deux enfants qui, par surcroît, étaient déjà orphelins de mère.

UN CONCOURS D'ARCHITECTURE

Le concours ouvert pour l'agrandissement de l'asile des vieillards de Loèche-Souste, l'installation de nouveaux dortoirs avec une centaine de lits, salles de réunion, de travail, ateliers, a amené l'inscription de 53 architectes, dont 22 ont envoyé des plans. Le jury a attribué le premier prix (2000 frs.) à M. José Stœcklin, à Neualschwil (Bâle), le deuxième (frs. 1200) à M. Henri Gross, à Martigny-Bourg, et Paul Bournoud, à Lausanne et Montreux; le troisième (frs. 800) à M. Ernest Stoecklin, architecte à Arlesheim (Bâle). Le jury recommande l'exécution du projet José Stoechlin, comme répondant le mieux au programme.

Le coût total des transformations de l'asile est devisé à frs. 250,000, dont le tiers est couvert par des dons et le reste par une subvention cantonale.

LA SOIRÉE DU CLUB VALAISAN DE ZURICH

(Corr. part.) La soirée du Club valaisan de Zurich a eu lieu le samedi 9 février, à la Stadthalle. Si déjà l'année dernière la fête avait pleinement réussi, cette année-ci le succès fut encore plus grand. Ce fut devant une salle pleine que le président, M. J. Studer, prononça l'allocution d'ouverture. Il remercia tous les membres et amis du club de l'appui qu'ils lui prêtent et se félicita des progrès qu'enregistre le club et dont la fête de ce jour était un brillant témoignage.

Après le discours du président, accueilli naturellement par des applaudissements, les productions se sont suivies jusqu'après minuit: musique, chants et surtout chants valaisans, comédies charmantes où différents membres du club firent valoir leurs talents d'artistes, etc. Une tombola avec des lots variés vint encore apporter à la fête de la diversion et de la vie. Puis, ce fut un bal qui, cela va sans dire, se prolongea très tard.

En un mot, la fête fut des plus réussies et chacun en a remporté le meilleur souvenir.

UNE JOLIE PERFORMANCE

(Inf. part.) Une auto-chenille conduite par M. Alder, garagiste, à Brigue, a fait hier jeudi une course d'essai Brigue-Simplon.

Ce véhicule est arrivé sans encombre jusqu'à 200 m. en aval du Refuge No 5 (Schallbett) sur la piste ouverte pour le traineau postal. Mais comme le chemin était trop étroit en cet endroit l'auto-chenille n'a pas pu arriver jusqu'à l'Hospice. La performance n'en est pas moins remarquable.

Le froid observé au col du Simplon était bien de —29.

SION AURA-T-IL SON POSTE EMETTEUR?

La commission technique pour l'extension de la radiodiffusion suisse a terminé ses délibérations sur le projet général soumis à son examen. Elle conclut que les deux ondes exclusives 406 et 489 assignées à la Suisse il y a lieu d'attribuer l'une à la Suisse romande et l'autre à la Suisse allemande. Afin d'en tirer le meilleur parti possible, il convient d'ériger sur le plateau suisse, deux postes émetteurs principaux, dont l'un sera probablement choisi dans le Gros de Vaud et l'autre entre le Seetal et le Suhrental.

Les contrées qui ne se trouveront plus dans la zone de transmission tout à fait efficace de l'un ou de l'autre des deux émetteurs principaux, seront dotées de stations émettrices secondaires. L'une d'entr'elles est prévue à Sion. Nous avons déjà publié une longue étude à ce sujet.

L'étendue et les conditions topographiques des contrées à desservir par les postes émetteurs secondaires du Tessin, de Coire et de Sion, militent en faveur de l'attribution à ces postes, des ondes 680 et 760, tandis que les autres stations émettrices secondaires destinées à desservir avant tout le rayon local d'une grande ville et ses alentours devront se servir chacune d'une onde internationale commune.

Il est prévu que la Confédération se chargera de l'établissement et de l'exploitation techniques de tous les postes émetteurs. Les autorités compétentes ne se sont pas encore prononcées au sujet des différentes recommandations formulées par les experts.

Nous savons que le Chef du Département de l'Intérieur et plus particulièrement M. l'ingénieur William Haenni s'occupent du problème de la radiophonie en Valais. Ils ont compris tout le parti que l'on peut tirer de la T. S. F. dont les progrès sont tous les jours plus grands et sans doute auront-ils à cœur — dans toute cette question — de soutenir l'intérêt du Valais. On peut attendre avec confiance leur décision.

TRIO HONEGGER

(Comm.) La Société des Amis de l'Art se permet de rappeler au public sédunois et à tous les amateurs de musique le concert que donnera le mardi 19 février, à 8 h. et demie dans la Grande Salle de l'Hôtel de la Paix, à Sion, le Trio Honegger, de Genève.

Le trio Honegger qui se produit pour la première fois à Sion groupe trois jeunes artistes, Mesdemoiselles Blancher Honegger et Gabrielle Dupont et Monsieur Henri Honegger, qui ont été élèves du Conservatoire de Genève.

Mais, tandis que Mlles B. Honegger et G. Dupont ont terminé leurs études dans cette institution où elles ont remporté avec une haute distinction le diplôme de virtuosité, M. H. Honegger alla se perfectionner d'abord en Allemagne auprès de Julius Klengel, puis à Paris, à l'école de Casals-Alexanian.

Mlle Dupont fut, au Conservatoire de Genève, disciple du pianiste Johnny Aubert; cependant que Mlle Honegger suivait les cours de M. Fernand Closset. Actuellement, cette jeune violoniste qui se fera prochainement entendre à Genève, à l'un des concerts de l'Orchestre romand, travaille avec le grand maître allemand Adolf Busch, qui, depuis longtemps, avait remarqué les dispositions musicales de sa jeune élève.

Voici d'ailleurs l'opinion de M. Al. Mooser, le critique musical si sévère et si sûr de „La Suisse": « Cette jeune virtuose, dit-il, a reçu de naissance des dons remarquables: un goût très sûr, un sens étonnant de l'équilibre et de la mesure, un rythme à la fois ferme et souple, une sensibilité enfin, dont chaque détail de son jeu donne la preuve palpable. Ses interprétations ne sont pas seulement d'une violoniste à la technique solide et soignée, mais aussi et surtout d'une musicienne qui comprend la valeur des plans dans l'architecture d'une œuvre, qui s'applique à varier ses effets et à ménager ses gradations, qui, sans rompre l'unité du morceau, sait l'animer et y introduire une forte vie intérieure ».

Nous ne doutons pas qu'un public très nombreux ne vienne applaudir ces jeunes artistes et participer aux fortes émotions artistiques que nous réservent les belles œuvres classiques qui seront interprétées.

Programme, prix des places et location: voir aux annonces. Sté. des Amis de l'Art

ASSEMBLÉES DE PARTIS

Parti conservateur

Les électeurs conservateurs sont convoqués en assemblée, ce soir vendredi, à 20 h. 30 à la Maison Populaire.

Parti libéral-radical

(Comm.) Tous les citoyens se rattachant au parti libéral-radical sont conviés à l'assemblée populaire qui aura lieu vendredi soir à 20 h. 30 à l'Hôtel du Midi. A l'ordre du jour: les élections communales. Présence indispensable.

LES CANDIDATS AU CONSEIL COMMUNAL

No. 1. Liste ouvrière-socialiste

Spahr Georges, conducteur C.F.F.
Ganioz Louis, ébéniste
Holzer Arnold, tailleur.

No. 2. Liste conservatrice

Kuntschen Joseph, président
Lorétan Robert, conseiller
Exquis Fabien, conseiller
de Rivaz Paul, conseiller
Roch Ernest, conseiller
de Riedmatten Em., conseiller
Crettaz François, président de la Société des Cafetiers.
Dubuis Jos., ingénieur
Hermann Jos., directeur
de Quay René, avocat.

No. 3. Liste indépendante des agriculteurs, commerçants et artisans

Wuilloud Henry, conseiller
Antonioli Séraphin, entrepreneur,
Sauthier Léon, agriculteur,
Meyer Félix, industriel,
Schmid Emile, commerçant,
Délez Nicolas, gérant de domaines.

No. 4. Liste radicale-libérale

Lorétan Georges, conseiller
Bonvin Charles, conseiller
Bruttin Auguste, banquier,
Spahr Joseph, agronome,
de Torrenté Pierre, commerçant,
Varone Albert, agriculteur.

MISE AU POINT

Notre collaboratrice Jadd n'est pas l'auteur du compte-rendu paru dans notre dernier numéro sur la soirée de la „Chorale Sédunoise".

DANS LES SOCIÉTÉS

C. A. S. Groupe de Sion. — Les membres du groupe de Sion, ainsi que le public en général, sont informés qu'il n'y aura pas de Messe aux Mayens, dimanche le 17 février. Par contre, l'office divin sera célébré à la cabane de Thyon, à 10 h. et demie. Indépendamment du camion organisé par le Club alpin des Dames, le samedi soir, le groupe de Sion fera, comme de coutume, monter un camion dimanche matin. Départ à 7 h. ½ de la place du Midi. S'inscrire chez Reichenberger, coiffeur.

SERVICE RELIGIEUX

le 17 février

A la cathédrale. — 5 h. 30, 6 h. 6 h. 30, et 7 h. 30, messes basses. 7 h. messe et communion générale de la congrégation des jeunes gens. 8 h. 30, messe basse, lecture, en allemand, de la lettre pastorale de l'évêque du diocèse. 10 h., grand'messe, lecture de la même lettre en français.

Le soir. — 4 h. Vêpres. Ensuite bénédiction à l'église de St-Théodule.

PHARMACIE DE SERVICE

Dimanche 17 février: Dénériaz.

Tribune libre

Les élections communales

Déclaration

On nous prie d'insérer la mise au point suivante:

Je déclare que c'est absolument contre ma volonté que des citoyens lancent dans le public ma candidature pour le poste de Président de la Ville de Sion.

Ce sont des bruits dénués de tout fondement, lancés dans le but de brouiller les cartes.

Dans aucun cas, je n'accepterai cette candidature à la présidence.

Sion, le 14 février 1929.

Robert Lorétan.

*
**

Electeur Sédunois, prends garde à toi!

Sous toutes sortes de vains prétextes, on menace à nouveau le régime conservateur sédunois. Malgré son activité reconnue, sa loyauté et sa générosité, la prospérité grandissante qu'il apporte à la cité à l'exemple de l'Etat dans le canton, on veut l'abattre.

La coalition instable et précaire de partis contraires, groupés pour la curée, est, il est vrai, déjà dénouée. Elle n'était pas viable; c'était une apparence et l'électeur sédunois a vu clair et a compris à temps. Aujourd'hui encore, seul le parti conservateur peut administrer dans la stabilité et l'esprit de suite et dans le sentiment de la responsabilité, indispensable à toute action saine et soutenue.

Disloquée, l'ancienne coalition peut-elle inspirer confiance? Moins que jamais. L'effet moral de l'alliance est désagrégé. Son désaccord marque sa faiblesse et sa dispersion fait douter définitivement d'une possibilité d'action de sa part convergente et ordonnée.

C'est pourquoi, gens clairvoyants, ralliez-vous à la liste conservatrice, elle assure vraiment le meilleur avenir.

Il y a tout à faire pour la ville de Sion; tant de projets sont en chantier: routes du Sanetsch et de Montana; routes agricoles, irgation et fécondation de la plaine, usine à gaz zônière, accumulation hydraulique pour les Services Industriels, addiction d'eau potable, construction de maison d'école et d'abattoirs, édilité rajeunie par le plan d'extension, assainissement du logement, etc. Que tout cela aille à bon port pour le plus grand bien de la ville.

Mais la condition en est de ne rien compromettre. Ce n'est pas au milieu du gué qu'il faut penser à changer les chevaux, dit un très judicieux proverbe. Il est opportun de s'en bien souvenir.

Ne gâtons pas nos espérances. Apportons notre appui plus complet au parti conservateur dont la prépondérance a éclaté en si belle lumière le 2 décembre.

Donnons-lui énergiquement le moyen de réaliser et d'embellir.

Le gouvernement unanime et le parti cantonal conservateur en Bloc escomptent déjà la victoire conservatrice de Sion. Tant de vœux entourent le parti majoritaire, tant d'espoirs l'appellent et le sollicitent.

C'est donc le devoir de chacun de se comprendre et d'agir. Car il suffit que chaque électeur sédunois réfléchisse avec sagacité et le choc électoral du 17 procurera à la cité l'administration dont elle a besoin plus que jamais pour son bonheur et son progrès.

Un électeur hostile aux aventures

En lisant la proclamation conservatrice

Qu'il me soit permis d'émettre ici, sans passion, ni belles phrases, quelques idées suggérées par la récente proclamation conservatrice.

Dans ces genres de tracts, il est admis, paraît-il, de se servir d'un style hyperbolique susceptible de pailler par de grands mots toute la pauvreté de fond qui distingue ces écrits. Aussi n'est-il pas superflu de remettre, comme il convient, les choses dans leur véritable lumière. Est-il vrai, franchement, que ce parti politique, appelé conservateur-progressiste, soit le « seul » auteur et créateur des travaux d'édilité dont il se fait une gloire, qu'à lui « seul » revient le mérite de toute l'administration, que « seul » il incarne l'animateur et le soutien de toutes les idées utiles à la ville, et que « seul » il saura continuer à nous sauvegarder la prospérité sans égale dont nous sommes, paraît-il, les heureux bénéficiaires! S'il n'est pas juste de tout critiquer systématiquement, il convient cependant de relever ce panéryrique personnel par trop exagéré et injuste. Est-il croyable que neuf conseillers, parce que conservateurs, font tout et les six autres, rien? Ni la grande expérience, ni le dévouement désintéressé, ni les compétences techniques, ni le travail assidu ne saurait compter chez ces derniers, car ils ne sont que six. Monsieur le président oublierait-il à ce point les services éminents rendus en particulier par un des six qui était à la brèche longtemps avant qu'il y fût lui-même? Je vous le demande, la minorité ne doit-elle compter pour rien, alors même que c'est elle qui représente avant tout le commerce et l'industrie, alors que c'est elle surtout qui draine l'argent vers la ville, alors enfin que c'est elle qui fait avant tout la prospérité de cette dernière. Mais non, ces gens de travail positif on les ignore systématiquement. C'est aussi pourquoi cela qu'on ne fait rien pour eux: on ne se préoccupe pas de leur revendication tendant à favoriser la création d'une usine, et pourvu que les travaux d'édilité soient bien en évidence au sein de la capitale, qu'importe comment végète l'agriculture. Ils sont pourtant nombreux les agriculteurs qui crient au secours, leur situation désespérée fait pitié, mais les gens de la proclamation n'y ont pas pris garde.

Les gens de la proclamation sont aussi les seuls chrétiens en ville de Sion, car, à les entendre, il n'y en aurait pas parmi la minorité. N'est-on pas autorisé à s'indigner de voir méconnaître toujours les sentiments religieux de cette minorité. De quel droit use-t-on toujours, lâchement, de cet argument hypocrite et mensonger qui consiste à prétendre sans relâche que les radicaux veulent perdre la foi chrétienne? Pourquoi s'obstine-t-on à ne pas voir les faits comme ils sont? Où est-elle donc la ville radicale en Suisse ou en Valais, où on se permet d'importuner seulement, je ne dis pas de détruire la religion chrétienne? Soyez donc loyaux et ne feignez pas toujours de voir des ennemis de la religion en ceux qui se font un devoir de protéger toutes les confessions. Est-ce chercher la ruine de la chrétienté que de permettre que tout le monde puisse croire et aimer ce qui lui paraît juste et vrai? Pourquoi dénaturer les faits sans trêve, ni bonne foi? Pourquoi avoir recours toujours à ces insinuations traîtresses tendant à voir dans tout adversaire politique un ennemi de la *foi*?

On ne saurait voir là qu'une exploitation abusive des sentiments religieux d'électeurs mal informés à volonté et il est temps que cet argument de pharisiens fasse place aux idées loyales et aux sentiments de bonne foi.

Un radical.

Parti conservateur et industrie

Les partis minoritaires reprochent au parti conservateur de Sion d'être un adversaire de l'industrie. C'est faux.

Il y a 12 ans environ, la majorité conservatrice du Conseil avait à accepter les offres d'une fabrique qui voulait s'installer à Sion.

Le projet fut âprement combattu par un citoyen qui maintenant figure sur une liste minoritaire. Cuique suum.

Chacun sait que la majorité conservatrice du Conseil est fermement décidée à favoriser l'implantation de l'industrie chez nous.

Elections municipales

« Nous ne pouvons croire que le Président de la Commune (de Sion) puisse affirmer aujourd'hui, étant donné les circonstances qu'

A NOS LECTEURS

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro de nombreuses correspondances, articles et communiqués. Nous rappelons à nos lecteurs qu'en aucun cas, nous ne tenons compte des lettres anonymes.

Pour votre santé buvez une S·U·Z·E

ait été de bonne foi »... Monsieur Muri, Président de la Section de droit public du Tribunal fédéral..., d'après les journaux vieux de quinze jours.

Ainsi, cette accusation des plus graves est restée quinze jours sans que personne essayât de la démentir: le jugement du Tribunal fédéral était alors trop récent, partant trop connu de tous pour que les intéressés, malgré leur audace légendaire, osassent nier l'évidence. Car, notez bien, même si le Président Muri n'a pas prononcé textuellement la phrase désormais célèbre, celle-ci est écrite pour tous ceux qui essayent de raisonner, entre les lignes du jugement. Pour accuser des Magistrats si haut placés de « déni de justice », il faut bien que le Tribunal fédéral ait été certain que ces magistrats n'avaient pas agi de bonne foi; si l'opinion des juges eut été autre, il n'aurait pas accusé le Président Kuntschen et les quatre Conseillers d'Etat de « déni de justice », mais bien d'erreurs dans l'interprétation de la loi: ce qui est tout différent.

Or, après un silence prudent de quinze jours „des amis bien informés" et des „citoyens sans parti-pris" tentent, timidement il est vrai, de tirer le Président Kuntschen de ce mauvais pas (tout en laissant les 4 Conseillers d'Etat patauger à leur aise), en assurant gravement d'une part que la phrase du Juge fédéral Muri a été démentie et, d'autre part, que le Président Kuntschen n'a pas commis la faute même la plus légère, que ce sont les 4 Conseillers d'Etat qui ont fait tout le mal.

« Amicus Plato sed magis veritas amica », disaient les Anciens dans leur honnêteté; nous aimons Platon, il est vrai, mais nous aimons encore davantage la vérité. Or, les amis trop empressés (que Dieu me préserve d'un malencontreux ami) du Président Kuntschen, dans l'aristocratique „Patrie" et dans la „Feuille d'Avis", ont trouvé ce proverbe célèbre „Amica veritas, sed magis Presidens amicus », disent-ils. La vérité nous est chère mais combien nous aimons mieux le succès du Président. En effet, Messieurs les Amis bien informés et les citoyens sans parti-pris, veuillez nous dire où vous avez vu démentir — sinon dans votre imagination docile à vos désirs — la célèbre phrase de Monsieur Muri. Veuillez aussi nous raconter pourquoi le président Kuntschen a gardé pour lui seul, pendant 6 jours les listes demandant la R. P. et pourquoi il a tardé tout une semaine à demander à l'Etat l'interprétation de la loi, forçant ainsi les partis minoritaires à aller eux-mêmes recourir « pendant qu'il était temps encore » au Conseil d'Etat.

Non, tout vos sophismes ne serviront à rien et ce n'est pas avec vos affirmations tardives que vous parviendrez à changer l'opinion bien justifiée que tous les citoyens honnêtes ont, hélas, dû se faire de la conduite extraordinaire du Président Kuntschen. Ceci dit, nous sommes d'accord avec vous sur la responsabilité des 4 Conseillers d'Etat: plus tard, *quand il s'agira de renommer* le Conseil d'Etat, vous prétendrez démontrer aussi leur parfaite innocence pour assurer l'élection de vos candidats. Tout comme aujourd'hui, pour essayer de garder à M. K. le fauteuil présidentiel, vous vous efforcerez de le tirer du guêpier où il s'est bien volontairement mis. La question qui seule se pose aujourd'hui, est la suivante: les électeurs de Sion désirent-ils acclamer en leur président un magistrat accusé de déni de justice par le Tribunal fédéral? Poser la question dans tout pays qui a une opinion publique, c'est la résoudre. Avant de déposer son bulletin dans l'urne, l'électeur pourra-t-il ne pas se dire que le magistrat qui a fait fi de la volonté de 500 citoyens n'a aucune raison de se gêner vis-à-vis de chaque particulier. Son bon vouloir sera la loi unique!

Non, le président K. n'a plus tous ses administrés derrière lui et tant qu'il restera à la magistrature suprême de la ville, le doute et la suspicion rongeront toutes les bonnes volontés, empêchant tout progrès, rendant les relations pénibles entre les citoyens.

Les 700 citoyens des partis minoritaires bafoués par ces magistrats ne peuvent plus leur faire confiance, l'élection du 17 février 1929 se réduira, en somme, en une manifestation pour ou contre le Président Kuntschen.

Un simple spectateur.

Les „Contaminés"

Commentant les résultats des élections sédunoises, un correspondant qui signe -L- écrivait dans le „Confédéré" du 5 décembre dernier:

« Il est intéressant de remarquer que les radicaux ont pu, malgré tout, conserver leur position avantageuse au sein de la bourgeoisie qui représente les anciens éléments de la Ville, les saines traditions des vraies familles sédunoises non „contaminées et affaiblies par la masse d'immigrés assurant leur appui aveugle à la cause qui les fait végéter".

Le même article disait encore: « Le Tribunal fédéral saura-t-il venir à notre secours...? »

On sait que le Tribunal a tendu à ceux qui l'imploraient à deux genoux une main secourable.

Mais les citoyens non-bourgeois de Sion vont-ils, samedi et dimanche, tendre la perche aux Radicaux qui les traitent de „Contaminés", c'est-à-dire de tarés et d'avilis???

Electeurs Valaisans ou Confédérés établis à Sion, nous vous laissons le soin de répondre. Pour nous, nous répliquerons aux « insultes radicales" en volant la liste conservatrice.

Des Electeurs „contaminés".

Debout les Vainqueurs !

Electeurs Sédunois !

Les 1er et 2 décembre, dans un élan irrésistible qui vous a valu l'admiration du Valais tout entier et même de la Suisse, vous avez brillamment repoussé l'assaut des alliés radicaux-socialistes-agraires qui voulaient nous enlever l'Hôtel-de-Ville.

Samedi et dimanche 16 et 17 février, les vaincus du 2 décembre vont tenter une revanche et ils se flattent, cette fois, en promettant plus de beurre que de pain, de faire flotter le drapeau rouge sur notre Cité .

Plus de 900 citoyens se sont dressés au mois de décembre pour crier à la coalition:

On ne passe pas !

Et la coalition a mordu la poussière!

Aujourd'hui, brandissant un jugement rendu par un tribunal composé d'adversaires politiques, elle relève la tête et agite un programme qu'elle est incapable de réaliser sans ruiner la Commune ou la mettre sous régie.

Debout les vainqueurs du 2 décembre !

pour repousser l'attaque de ceux qui n'ont pas craint de s'allier au socialisme révolutionnaire qui tenta de mettre notre patrie à feu et à sang et qui fut la cause que beaucoup de nos petits soldats tombèrent sous les coups de l'insidieuse grippe!

Debout pour renverser les prétentions de quelques ambitieux qui, sous l'étiquette d'indépendants veulent nous faire accroire qu'ils sont indispensables à la bonne marche de l'Administration, comme si tout ce qui concerne la prospérité agricole, commerciale et industrielle n'était pas au frontispice du programme conservateur.

Electeurs de Sion, vous avez fait preuve d'intelligence et de bon sens en donnant, le 2 décembre, l'appui de vos suffrages au PARTI CONSERVATEUR, dont ceux-là même qui le dénigrent maintenant ont dû reconnaître l'esprit d'ordre et de progrès.

Renouvelez-lui, samedi et dimanche, cette marque de confiance en venant en masse déposer dans l'urne la LISTE CONSERVATRICE! Amenez-y aussi vos parents, amis et connaissances. Que le 17 février soit le digne lendemain de la journée mémorable du 2 décembre!

Des Citoyens progressistes.

Citoyens Sédunois !

A la suite de l'**acte inqualifiable** du président Kuntschen, qui n'ose plus même en assumer la responsabilité devant la réprobation générale qu'il a soulevée, **nous avons dû,** en décembre dernier, nous unir aux autres partis minoritaires de la Ville pour protester contre **l'arbitraire dont nous étions victimes.**

Le **TRIBUNAL FÉDÉRAL,** en faisant entendre la **voix de la justice** et de **l'équité**, a stigmatisé à jamais la vilenie du procédé employé à notre égard et nous a rendu notre pleine et entière liberté d'action.

Confiants dans les sentiments de droiture de nos concitoyens, nous venons donc solliciter à nouveau leurs suffrages pour le succès de la

Liste indépendante

des agriculteurs, Commerçants et artisans

Notre programme, que nous n'avons jamais abdiqué, est celui d'un parti d'ordre qui met au premier rang de ses aspirations le **maintien des principes moraux et religieux dans notre Cité.** Nos candidats sont des hommes qui, tous, ont donné dans **leur vie privée** des preuves de **leur esprit d'initiative** et de **leur savoir-faire.**

Leur passé répond de l'avenir. Il garantit, plus que par de **vaines paroles** et **des promesses sans valeur,** qu'ils travailleront avec compétence et dévouement aux affaires de la Commune et à son sage et judicieux développement.

Habitués à ne compter que sur eux-mêmes, ils comprendront les aspirations et les besoins **du peuple qui travaille à la terre, au chantier ou à l'atelier.**

Nos candidats veulent **le bien moral et matériel** de la Ville par-dessus tout et ils le prouveront au sein du Conseil municipal.

Ils veulent, en assurant le bien-être de la population par des initiatives appropriées, faire des électeurs sédunois des **hommes vraiment libres** et **indépendants dans l'accomplissement de leurs droits civiques.**

Agriculteurs,
Commerçants,
Artisans,

et vous tous, **Citoyens indépendants !....**

votez pour les candidats de la

Liste indépendante

des Agriculteurs, Commerçants et Artisans

WUILLOUD HENRY, Conseiller
ANTONIOLI SÉRAPHIN, Entrepreneur
SAUTHIER LEON, Agriculteur
MEYER FÉLIX, Industriel
SCHMID EMILE, Commerçant
DÉLEZ NICOLAS, Gérant de domaines.

Abonnez-vous au

„Journal et Feuille d'Avis du Valais"

Organe de publicité et d'informations

PERDU

une **couverture** en peluche sur la route de Viège à Sion. Rapporter contre récompense chez M. Liniger, Viège.

Perdu

en ville, un **manteau** noir d'homme. Le rapporter contre récompense au bureau du journal.

ON CHERCHE
Jeune fille

propre et active, de toute moralité, pour le travail de cuisine. Aurait l'occasion de se perfectionner. Bons gages, bons soins et vie de famille. Entrée tout de suite ou pour le 1er mars. S'adr. Hôtel de la Gare, à Tramelan, Jura-bernois.

On demande
Jeune homme

sérieux comme APPRENTI. Se présenter ou écrire chez MM. **SALAMIN Frères, cordonniers, SIERRE.**

Vigneron

La Société de Musique de St-Léonard cherche un métral pour vigne à Molignon (2800 toises). Logement sur la propriété. S'adresser à Bétrisey Prosper, à St-Léonard.

Bonne

âgée d'au moins 20 ans sachant cuire, est demandée tout de suite dans jeune ménage ayant fillette. Faire offres et conditions à M. Fredy Jeanrenaud, Doubs, 39, La Chaux de Fonds.

Cuisinière

expérimentée est demandée. S'adresser à Chs. Duc, denrées coloniales, Sion.

LOCATION

En bloc ou par Numéros **sur BRAMOIS:**

Vergers, champs, jardins et marais.

sur HERBIOZ près Bramois

Chalet avec concession de débit de vin, sur route en construction. Champs, prés, vignes et jardins.

sur VERNAMIEGE

3 Mayens de 3,000 toises chacun, avec grange. Pour renseignements, s'adresser à **M. J. Berthod, instituteur, Herbioz** près Bramois.

ÉLECTRICIENS - MÉCANICIENS

Bobineur, Monteurs, Machinistes, etc.
OUVRIERS ET APPRENTIS
qui désirez améliorer votre

SITUATION

et augmenter vos connaissances techniques, adressez-vous **l'Institut d'enseignement technique Martin, Plainpalais, Genève,** qui vous enverra gratuitement le programme et les conditions de ses cours par correspondance:

A la même adresse:

A) Mécanique appliquée
B) Electricité industrielle

Règles à calculs RIETZ 28 C. M.

avec étui et cours en 3 fascicules Fr. 22.

Instruments de musique

PIANOS Burger et Jacobi, Schmidt-Flohr, Pleyel, Lipp.
HARMONIUMS pour chambre, chapelle, église,
Vente, location, échange, réparation et accordage.
GRAMOPHONES His Master's voice, Columbia, Thorens,
Grand choix des meilleurs **DISQUES**
Violons, Mandolines, Guitares, Violoncelles, Accordéons,
Tambours et Fifres, Flûtes et Clarinettes

H. HALLENBARTER

SION — Martigny-Ville

Grande salle de l'Hôtel de la Paix, Sion

MARDI 19 FEVRIER, à 20 h. 20

Sous les auspices de la „Société des Amis de l'Art"

TRIO HONEGGER

PROGRAMME:

Schubert Trio No. 1 en si bémol majeur,
Schumann Trio No. 1 en ré mineur
Beethoven Trio No. 4 en si bémol majeur.

Prix des places: 2.— et 3.— frs. (Droit des pauvres en sus)
Location au GRAND BAZAR, à SION.

On demande

bonne à tout faire

sachant cuire et pour faire un ménage de 6 personnes. Gages 50 fr. par mois. Entrée 20 février. S'adr. à Mme Ernestine Rochat, Le Pont (Vaud)

A vendre

véritable chien loup, bon pour la garde. Café du Simplon, St-Léonard.

Timbres postes

565 différents, parmi lesquels 10 spécimens très rares de Fiume avec surcharge „Regno", 9 magnifiques Couronnements Perse, 25 classiques de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale, superbes Libéria ainsi qu'un grand nombre d'autres pour fr. 5.— seulement. Satisfaction garantie Prix courant sensationnel richement illustré à titre gracieux.
Bela Sekula, Genferhaus, Lucerne.

On cherche un

Un bon métral

pour travailler vignes sur Sion.
S'adresser chez Mme Amédée Dénériaz, Sion.

On cherche

jeune fille sérieuse pour seconde bonne dans une maison.
S'adresser au bureau du journal.

H. SCHMIDT - La Souste-Loèche

—— Téléphone 75 ——

SCIERIE CHARPENTE Fabrique de Chalets

Plans et calculs à bonnes conditions
Bois de menuiserie et de charpente
Chalets à prix forfait

CINEMA LUX

Vendredi 15, Samedi 16 et Dimanche 17 fév.
à 20 h. 15 précises
Dimanche, matinée à 14 h. 30

Nouveau programme de Gala
UN FILM EMOUVANT

A la légion étrangère

Une grande production dramatique (10 actes)

Ce film a été tourné au Maroc et relate des faits réels. La technique de ce film, l'interprétation et la photo en font une œuvre de toute première qualité

UN COMIQUE EN 2 ACTES ET UNE VUE

complètent ce programme de gala

On cherche

jeune fille de bonne santé comme **volontaire** dans ménage soigné de deux personnes (Anglais). Entrée le 1er mars dans chalet à Wilderewil près d'Interlaken. Occasion d'apprendre l'anglais et l'allemand. Ecrire à Mme A. See, Wengen, Oberland Case postale 17.

A VENDRE

1 Billard avec tout le nécessaire 900 fr., plus 3 jeux de boules dont un entièrement neuf.
S'adresser **Albert Fauth,,** Café du Grand-Pont, SION.

Chambre meublée

à louer. S'adr. chez Mme Grantensperger, rue de la Dent-Blanche, à Sion.

Commerçant cherche

EMPLOYÉ INTERESSÉ

de préférence chauffeur, avec apport de 3 à 5.000 francs garantis par marchandises.

Adresser offres écrites sous Jh. 650 Si. aux Annonces Suisses S. A. SION.

VITA

A la fin de son cinquième exercice complet 1928, le portefeuille de la „Vita" s'est élevé à environ 200 millions de fr.

„VITA"

Compagnie d'Assurance sur la vie à Zurich

Ch. AYMON & A. de RIVAZ
agents généraux
pour le Canton du Valais
— SION —

Pendant le travail: du BANAGO.

Votre santé est un capital. BANAGO maintient la santé grâce à ses éléments nutritifs et fortifiants. Votre activité physique et intellectuelle de tous les jours en perçoit les intérêts. BANAGO rapporte.

BANAGO

95 cts. le paquet de 250 gr. dans toutes les bonnes épiceries, drogueries, etc. NAGO, OLTEN

Gratis

Bon pour un échantillon de BANAGO, à remplir et nous l'adresser collé sur une carte postale ou dans une enveloppe (ne pas fermer). Affranchir à 5 Cts.

Adr: Produits Alimentaires "NAGO" S.A. Olten

Je désire faire un essai de votre BANAGO et vous prie de m'en envoyer un échantillon. 197

Date et adresse exacte:

b5

Banque Populaire, Sierre

Capital et Réserves Frs. 875,000.—
—— Fondée en 1912 ——

Dividende de 1920-1923 = 7%
Dividende de 1924-1927 = 7½%

Nous délivrons jusqu'à nouvel avis des

OBLIGATIONS à 5 %

(de notre Banque) de 3 à 6 ans de terme
Versez au compte de chèques IIc 170

Abonnez-vous au „JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS ET DE SION

A vendre une

caisse enregistreuse

électrique en parfait état de marche. Conditions avantageuses. S'adresser **Hôtel du Midi Sion.**

Pommes de terre plantons

Qui serait acheteur ou pourrait placer

10 wagons plantons

provenance de Hollande de première qualité et Variétés
Livraison Février-mars

S'adresser sous chiffres R115 Si aux Annonces Suisses S. A. Lausanne.

ARRIVAGE

de jeunes **MULETS SAVOYARDS**

Edouard ROH, Granges

Tél. 5. Pour Sion, s'adr. à PEYRERON Albert, Tel. 79

A louer aux abords de la Ville de Sion, joli

Appartement

au soleil, comprenant deux chambres, cuisine, cave et galetas. Toutes installations: eau, gaz, électricité. S'adresser au propriétaire, **M. Solleder,** route de Lausanne.

Guérison complète du GOITRE et des Glandes

par notre friction anti-goîtreuse « Le Strumasan ». Seul remède efficace et garanti inoffensif. Nombreuses attestations. Flacon, fr. 5, ½ flacon fr. 3. Prompte expédition par la **Pharmacie du Jura, Bienne.**

Persil pour le lainage

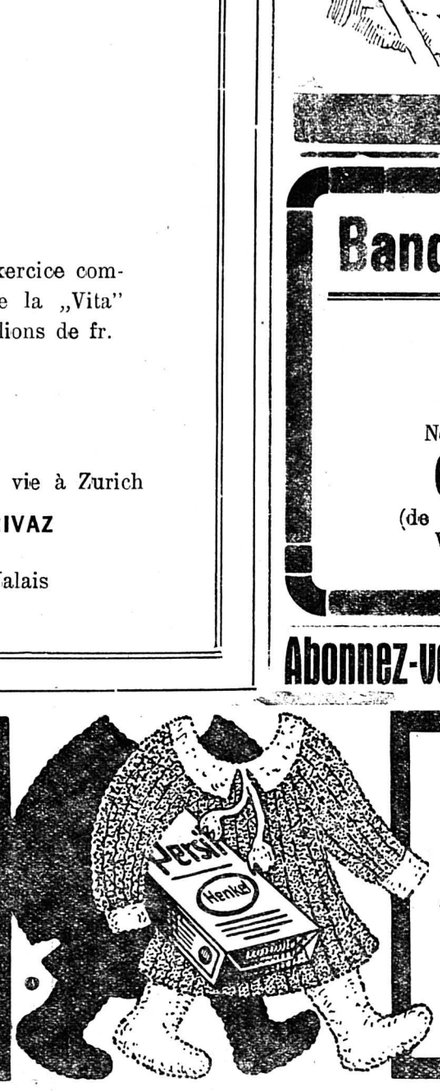

Comme pour tous les tissus délicats, le PERSIL se prête

tout particulièrement au lavage des lainages. La laine traitée au PERSIL conserve ses couleurs fraîches, son toucher agréable, elle reste souple et moelleuse. Pressez légèrement les lainages dans un lissu de PERSIL froid, puis rincez-les à l'eau froide; pour les couleurs, ajoutez à l'eau de rinçage un peu de vinaigre blanc de cuisine. Enroulez ensuite la laine dans un linge pour en exprimer l'eau par pressions, puis étirez-la en façon lorsqu'elle est encore humide avant de l'étendre sur un linge sec pour la laisser sécher. Le lainage ne doit pas être séché près d'un fourneau, ni être exposé au soleil. Pour les couleurs, il est recommandable d'examiner au préalable leur solidité dans de l'eau claire et froide.

Henkel & Cie. S. A., Bâle.

F 16 h

La question du blé

Les conséquences de la votation du 5 décembre 1926

Le peuple suisse s'est refusé, le 5 décembre 1926, à résoudre la question de l'approvisionnement du pays en blé par le moyen du monopole. Mais il ne s'est pas refusé à accepter une autre solution, à la condition qu'elle soit efficace et avantageuse. Les hommes de tous les partis nationaux l'ont affirmé dans les deux camps avant et après la votation. Leur cri de ralliement après le 5 décembre fut: « Le monopole est rejeté, il faut trouver et accepter une solution sans monopole.»

Déjà, dans la session de décembre 1926, les partisans du monopole appartenant aux partis de l'ordre se rallièrent loyalement à une solution sans monopole. Ils déclarèrent qu'ils se soumettaient, en bons patriotes, au verdict populaire et qu'ils étaient prêts à collaborer de toutes leurs forces au triomphe de la nouvelle solution. Il leur fut d'autant plus facile d'adopter cette attitude qu'ils avaient, dès le début, considéré l'approvisionnement du pays en blé comme le but à atteindre. Le monopole n'était qu'un moyen qu'ils avaient accepté faute d'autre solution.

Relevons que les partisans du monopole ont aujourd'hui la satisfaction d'avoir, par leur attitude, favorisé l'éclosion et l'adoption par les Chambres, de la nouvelle solution. Il n'aurait probablement pas été possible de trouver, avant 1926, une majorité en faveur de la prise de livraison des céréales indigènes et de la solution financière proposée aujourd'hui. L'âpre lutte autour du monopole a préparé les esprits aux sacrifices et concessions réciproques exigés par la solution efficace qui a rallié tous les partis politiques à l'exception des socialistes.

Le résultat du scrutin de décembre 1926, en provoquant une large fissure dans le front national, à un moment des plus critiques, ne manqua pas d'éveiller quelques craintes au point de vue de notre politique intérieure. Le problème du blé risquait de devenir un véritable danger national en compromettant l'indispensable collaboration des partis de l'ordre sur le terrain de la politique fédérale. La question du blé cessait d'être une simple question économique pour devenir le plus grave problème de notre politique intérieure.

Heureusement, il fut possible d'élaborer le projet qui fut accepté pour ainsi dire à l'unanimité par les représentants des partis nationaux, tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats. La dissension qui s'était produite a disparu. Au sein du Parlement, la paix du blé fut définitivement conclue. Il appartiendra au peuple suisse de la ratifier, le 3 mars prochain.

Le nouveau projet remplit-il les conditions nécessaires à l'approvisionnement du pays en blé?

La solution du problème du blé doit satisfaire à toutes les exigences de l'approvisionnement rationnel du pays en blé:

1. Constitution de réserves de blé étranger dans le pays;

2. Encouragement à la culture du blé, en tenant tout particulièrement compte de la zone montagneuse;

3. Protection de la meunerie indigène, afin de lui permettre de subsister;

4. Garantie contre un renchérissement du pain.

Un examen très minutieux de la solution proposée démontrera que le nouveau projet répond à toutes les exigences de notre approvisionnement en blé. L'entretien de réserves suffisantes de blé étranger ne le cédera en rien, sous l'empire du nouveau projet, à l'état de choses subsistant depuis 1915; on pourra, au contraire, profiter à cet égard des expériences acquises. L'encouragement à la culture indigène des céréales, si nécessaire à notre agriculture, continuera comme il est pratiqué aujourd'hui. Nous avons lieu d'espérer que la prime à la mouture dans les régions de montagne pourra encore être quelque peu augmentée. Sous le régime du nouveau projet, le maintien de la meunerie indigène, que celle-ci soit située au centre du pays ou à la frontière, est tout aussi bien assuré que maintenant. Nous n'en voulons pour preuve que l'approbation donnée au projet par la presque unanimité des meuniers suisses. Concernant le prix du pain, le nouveau projet aura comme effet de le faire baisser, grâce à la solution financière qui décharge le consommateur de pain de la subvention à la culture indigène.

Comparaison du régime nouveau avec le régime actuel

Le monopole devant prendre fin, suivant arrêté de l'Assemblée fédérale, le 30 juin de l'année courante, cette comparaison revêt un intérêt immédiat. Nous reproduisons ici textuellement la comparaison établie dans le message du Conseil fédéral du 2 avril 1928:

SOLUTION AVEC MONOPOLE

1. Blé indigène

a) Prise en charge par la Confédération (Administration des blés).

b) Répartition aux moulins par l'Administration fédérale des blés.

2. Encouragement à la culture des céréales dans le pays

a) Allocation par la Confédération d'un supplément de prix fixé par le Conseil fédéral.

b) Encouragement au développement technique de la culture des céréales.

3. Prime à la mouture

a) Allociation de la prime à la mouture par l'Administration des blés.

b) Prise en considération des régions de montagne.

4. Réserves de blé

a) Constitution des réserves par la Confédération.

b) Magasinage dans des entrepôts publics et dans les moulins.

5. Importation du blé

a) Monopole fédéral d'importation pour toutes les céréales panifiables.

b) Son et farine alimentaire, par les particuliers munis d'une autorisation.

6. Importation de farine panifiable

Par la Confédération seule.

7. Protection de la meunerie

Monopole d'importation de la farine.

8. Contrôle

Par les organes de l'Administration fédérale des blés.

9. Frais de transport

a) Livraison franco et incorporation des frais aux prix du blé vendu par le monopole.

b) Subsides pour livraisons de farine aux régions montagneuses.

10. Couverture des dépenses

Sauf environ 4 millions, payés par la Confédération et sous déduction des bénéfices éventuels, les dépenses provoquées par les mesures nécessaires à garantir l'approvisionnement du pays en blé, et à encourager la culture des céréales indigènes, sont à la charge du consommateur de pain.

SOLUTION SANS MONOPOLE

1. Blé indigène

a) Prise en charge par la Confédération (Administration des blés).

b) Répartition aux moulins par l'Administration fédérale des blés.

2. Encouragement à la culture des céréales dans le pays

a) Allocation par la Confédération d'un supplément de prix fixé par le Conseil fédéral.

b) Encouragement au développement technique de la culture des céréales.

3. Prime à la mouture

a) Allocation de la prime à la mouture par par l'Administration des blés.

b) Prise en considération des régions de montagne.

4. Réserves de blé

a) Constitution des réserves par la Confédération.

b) Magasinage dans des entrepôts publics et dans les moulins.

5. Importation du blé

a) Céréales panifiables: 1. par les négociants, obligation pour les moulins d'acheter le blé indigène et le blé des réserves; 2. par la Confédération (pour sa réserve).

b) Son et farine alimentaire, par les particuliers.

6. Importation de farine panifiable

Taxe douanière supplémentaire sur les farines étrangères. En cas de besoin, importation par la Confédération.

7. Protection de la meunerie

Barrière douanière ou, en cas de besoin, importation de la farine réservée à la Confédération.

8. Contrôle

Par les organes de l'Administration fédérale des blés et des douanes.

9. Frais de transport

a) Subsides éventuels pour frais de transport des blés importés, accordés aux moulins de l'intérieur du pays.

b) Subsides pour livraisons de farine aux régions de montagne.

10. Couverture des dépenses

On totalise par les recettes fiscales.

Il résulte de cette comparaison que les différences essentielles entre le régime actuel et le nouveau projet résident dans le fait que le régime actuel monopolise au profit de la Confédération l'importation et le commerce des blés étrangers, tandis que le nouveau projet restitue cette activité au commerce privé. Il y a, en outre, l'importante différence relative à la couverture des dépenses. Alors que la Confédération ne versait chaque année que 4 millions de francs pour l'approvisionnement du pays en blé, et que 8 à 10 autres millions devaient être couverts par l'Administration des blés, et en fin de compte, supportés par le consommateur de pain, le nouveau projet met tous les frais à la charge de la Confédération, ce qui aura pour effet de décharger le consommateur. Ce fait est d'autant plus digne d'attention que la consommation du pain est, proportionnellement aux autres dépenses du ménage, beaucoup plus élevée dans les classes peu aisées de la population que dans les classes aisées. D'après des calculs statistiques, les achats de pain d'une famille ayant un revenu de fr. 3.700 et au-dessous, s'élèvent par exemple à 16 pour cent de ses dépenses totales pour la nourriture, tandis que cette proportion tombe à 11 pour cent pour une même famille jouissant d'un revenu annuel supérieur à fr. 7000.

Le projet soumis au vote du peuple et des cantons est particulièrement avantageux pour le consommateur de pain de condition modeste; il signifie un dégrèvement pour la famille nombreuse.

Pour le suffrage féminin

On nous écrit:

Les soussignés, convaincus que la situation de la femme suisse dans la vie publique n'est plus en harmonie avec l'époque actuelle et ne répond plus à l'intérêt général, engagent les hommes et les femmes suisses, à signer la pétition suivante qui sera présentée aux Chambres fédérales:

« Les soussignés, hommes et femmes suisses, persuadés qu'il est injuste dans une démocratie d'écarter les femmes des affaires publiques auxquelles elles apporteront une participation utile, demandent à notre Haute Assemblée fédérale d'introduire dans la constitution une disposition reconnaissant aux femmes les droits politiques (électorat et éligibilité) aux mêmes conditions qu'aux hommes.»

Cette pétition est basée, entre autres, sur les considérations suivantes:

1. Notre pays ne sera pas une véritable démocratie tant que la moitié des citoyens sera privée des droits politiques. La véritable démocratie ne connaît pas deux catégories de citoyens. Elle ne souffre pas que la moitié du peuple gouverne l'autre.

2. Il serait juste que les femmes qui supportent leur part des charges de la communauté et paient des impôts, puissent exprimer leurs désirs, leur volonté, dans tout ce qui concerne les affaires publiques.

3. Les femmes contribuent dans une large mesure à la prospérité du pays par leur travail domestique et professionnel, par leur activité à la campagne, dans l'industrie et dans les carrières libérales. Il serait donc équitable qu'elles aient leur mot à dire dans notre économie publique.

4. L'Etat se trouve, du reste, à notre époque, en présence de si grandes tâches sociales qu'il ne saurait pas se priver plus longtemps de la collaboration des femmes, mères de famille et éducatrices, dont les aptitudes, dans ce domaine, pourraient lui être utiles.

A. Leuch, Lausanne, présidente,
Le comité d'action:
A. Haenni-Wyss, avocate, Berne, vice-présidente,
Dr Maurice Muret, Lausanne, vice-prés.
R. Göttisheim, Bâle, vice-présidente,
R. Grütter, Berne, secrétaire,
E. Porret, Neuchâtel, secrétaire,
A. Quinche, avocate, Lausanne, secrétaire,
R. Briner, directeur de l'office des Tutelles Zurich,
G. Düby-Lörtscher, Berne,
Emilie Gourd, Genève,
Dr M. Huber, St-Gall,
Julie Morz, journaliste, Berne,
Ch. Schurch, secrétaire de l'Union syndicale, Berne,
Alice Uhler, Zurich.
D'autres nombreuses signatures suivent.

Chronique médicale

La toux et son traitement

Quand doit-on tousser et comment doit-on tousser? La question a son importance. Il y a en effet, des toux nécessaires et des toux inutiles, voire même dangereuses et dont il importe de se déshabituer.

S'il y a rhume ou bronchite et que la toux ait pour conséquence de rejeter un crachat, elle est utile. Si, au contraire, elle n'aboutit à aucune expectoration, elle est sans nécessité et doit être évitée autant que possible. Il s'agit, en ce dernier cas, d'une cause nerveuse ou de la réflexion de certaines maladies affectant soit l'estomac, soit l'intestin, soit l'oreille, etc... et la toux n'a pour action que de congestionner les voies respiratoires sans faire disparaître d'ailleurs l'irritation, le chatouillement qui l'a provoquée.

Donc, il faut s'appliquer à se déshabituer de ce genre de toux et on peut y parvenir si l'on s'y applique et si l'on fait quelque effort de volonté. S'il s'agit d'une inflammation plus ou moins vive de la gorge, ou de granulations, on se trouvera bien de se badigeonner la muqueuse tous les soirs avant de se coucher avec un composé à parties égales de teinture d'iode et de glycérine pure.

S'agit-il à présent d'une toux provoquée par une bronchite et sent-on qu'elle doit amener la mucosité que rejettent les bronches, c'est autre chose, mais il n'en est pas moins indispensable de la discipliner.

Combien de fois avons-nous vu de malheureux malades tousser comme s'ils cherchaient à s'arracher les poumons et n'aboutir, en définitive à rien ou à fort peu de chose. Ceux-là ont une singulière façon de soigner leur rhume et ils agiraient avec infiniment plus de sagesse en modérant leurs douloureux efforts. En principe, il faut s'appliquer à ne tousser qu'à propos, c'est-à-dire quand les secousses qui sont produites détachent le crachat.

Et afin de conduire le mal à la guérison, de rendre l'expectoration facile et indolore, d'éviter les complications congestives parfois graves de la toux indisciplinée, il faut appliquer la médication rationnelle de la bronchite et du rhume.

Ce traitement est connu de tous, ou du moins l'un des traitements. Il consiste dans l'administration de boissons chaudes, sudorifiques et pectorales: lait, bourrache, tilleul, quatre-fleurs.

On peut, au besoin, compléter cette médication facile par l'adjonction d'une potion, et votre médecin n'aura que l'embarras du choix.

G. V.